

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Envoyé en préfecture le 05/01/2026

Reçu en préfecture le 05/01/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE

Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle



AVANT-PROPOS

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE

- Le présent rapport a été élaboré sur la base du Projet de Loi de Finances (PLF) 2026, sans certitude d'adoption avant la fin de l'année 2025. Dans cette hypothèse, une loi spéciale permettra vraisemblablement de reconduire en 2026 les crédits courants du budget 2025, dans l'attente du vote par le Parlement d'une Loi de Finances propre à l'année 2026.
- Pour autant, et dans l'attente de cette Loi de Finances nouvelle, les hypothèses retenues sont maintenues pour l'élaboration du ROB 2026 de Lunel Agglo, pour les raisons suivantes :
 - ✓ Le PLF actuel est le seul document d'appui existant à ce jour permettant la préparation des budgets 2026 des collectivités locales.
 - ✓ Ce PLF, dans ses mesures propres aux collectivités locales, s'inspire en grande partie du projet de budget Bayrou communiqué à l'été 2025, montrant ainsi la grande continuité de l'Etat dans son approche des relations financières avec les collectivités locales, quelque soit le Gouvernement.
 - ✓ Certaines mesures les + impactantes (le gel des fractions de TVA, la hausse du taux de cotisation de la CNRACL) se réaliseront probablement indépendamment du PLF, compte tenu de la perspective de croissance affaiblie (gel des fractions de TVA), et des mesures déjà entérinées (taux CNRACL).
 - ✓ Quelque soit le contenu de la Loi de Finances qui sera finalement votée, il convient d'admettre la nécessité de construire un cadre budgétaire contraint en prévention des efforts budgétaires qui seront demandés aux collectivités locales.

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE

INTRODUCTION	5
Le contexte international et national	6
Un Projet de Loi de Finances 2026 qui impacte fortement les finances locales	7
Les objectifs de l'élaboration du budget 2026	8
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	9
Un autofinancement fortement impacté par la LFI 2025 et le PLF 2026	10
L'évolution des recettes de fonctionnement	11
L'évolution des dépenses de fonctionnement	15
La détermination de l'autofinancement	22
LE BUDGET D'INVESTISSEMENT	24
Un programme d'investissement de 9 M€ en 2026	25
Le financement de la section d'investissement	29
L'évolution de l'endettement	30

LES BUDGETS ANNEXES	33
Les budgets annexes à caractère économique	34
Les budgets annexes eau potable et assainissement des eaux usées	38
Le budget annexe de transport de personnes	43
LE SCHEMA DE MUTUALISATION	45
Le bilan de la mutualisation sur 2025	46
Les perspectives d'avancement du schéma de mutualisation	50
L'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de Lunel Agglo	51
CONCLUSION	52
Lunel Agglo : de l'année 1 à l'année 3	53
La synthèse de l'élaboration du budget 2025	54
ANNEXE : Etat des indemnités des élus	55

INTRODUCTION

Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle

LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

- Le contexte international se caractérise par une très forte instabilité :
 - ✓ Les conflits internationaux (Ukraine, Proche Orient)
 - ✓ La fragilité de la position européenne au regard des tentations dominatrices des grandes puissances (Etats-Unis, Russie, Chine)
 - ✓ Les crises climatiques à répétition
- Le contexte national est marqué par :
 - ✓ Les incertitudes sur la stabilité du gouvernement
 - ✓ La dégradation des finances de l'Etat

UN PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 IMPACTE FORTEMENT LES FINANCES LOCALES

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE

Lunel Agglo concernée

Lunel Agglo non concernée

Les mesures du PLF 2026 qui pèseront sur les budgets des EPCI...

- ... en recettes de fonctionnement :
 - ✓ Le gel des fractions de TVA compensant les suppressions de la taxe d'habitation et de la CVAE
 - ✓ La suppression du FCTVA de fonctionnement
 - ✓ La réduction de la dotation de compensation de la DGF (variable d'ajustement de l'enveloppe normée)
 - ✓ La réduction de la compensation de l'abattement de CFE sur les valeurs locatives des locaux industriels (-25%)
 - ✓ La diminution de la DCRTP et du fonds de garantie du FDPTP
- ... en dépenses de fonctionnement :
 - ✓ L'augmentation du taux de cotisation patronale à la CNRACL (de 34,65% à 37,65%)
 - ✓ Le doublement et l'élargissement du DILICO
- ... en recettes d'investissement :
 - ✓ La réduction des crédits du Fonds Vert (-500 M€)
 - ✓ La modification du calendrier de versement du FCTVA aux EPCI (de N à N+1)

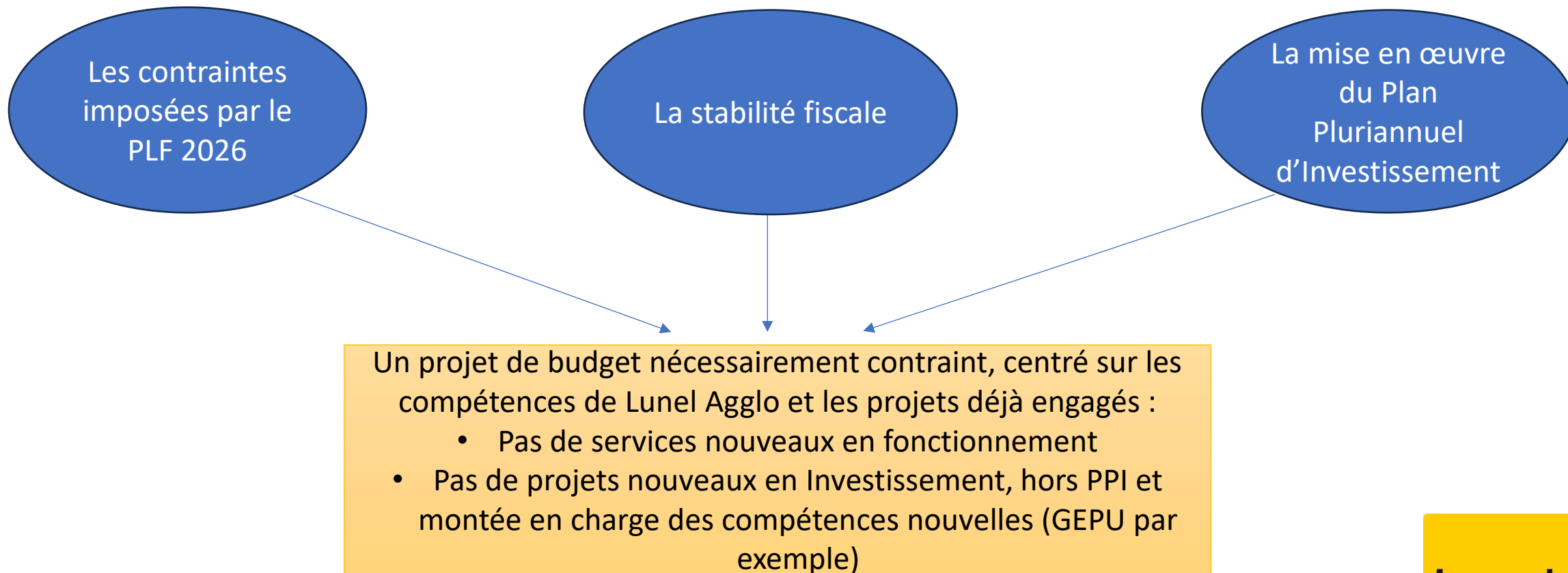
Impact LA en
Fonctionnement :
523 K€

Impact LA en
Investissement :
1,5 M€

Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle

LES OBJECTIFS DE L'ELABORATION DU BUDGET 2026

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE



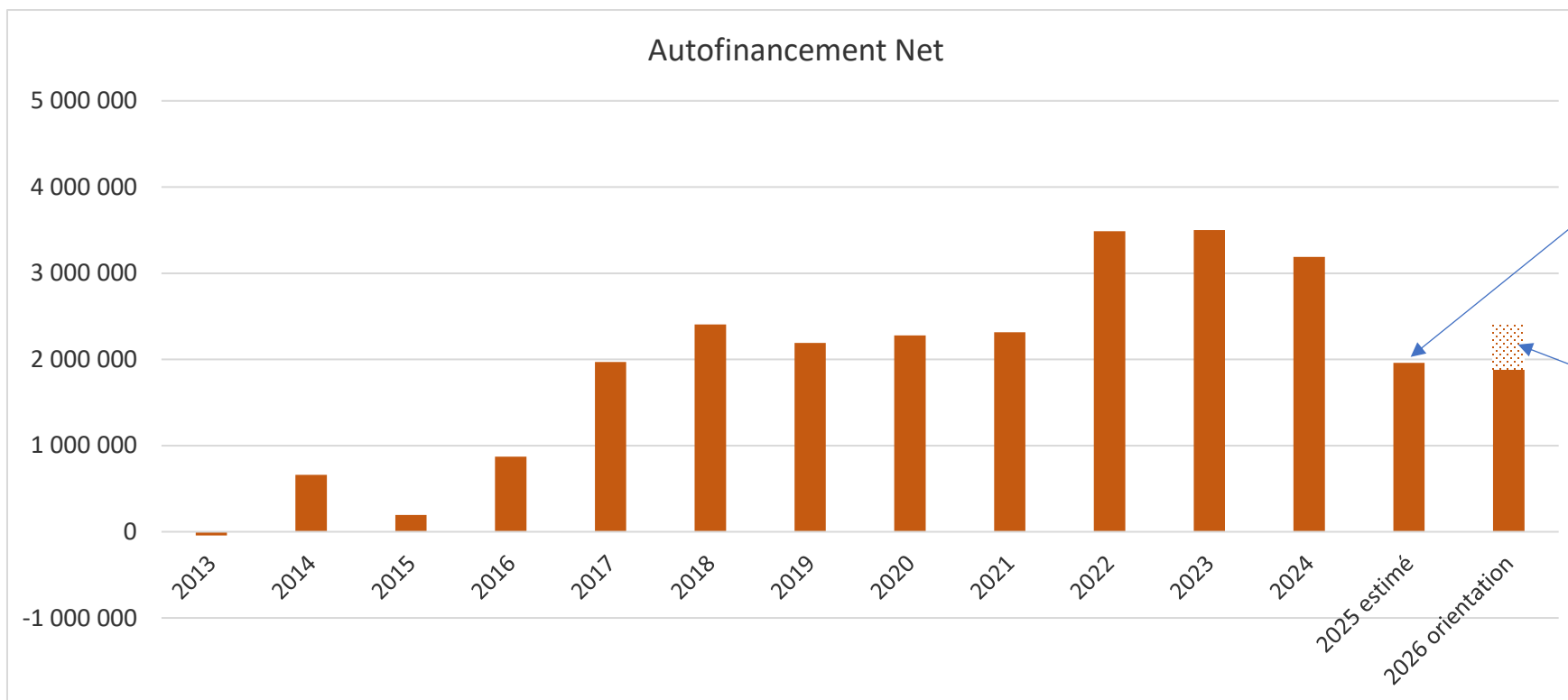
Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle

UN AUTOFINANCEMENT FORTEMENT IMPACTÉ PAR LA LFI 2025 ET LE PLF 2026

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE



Impact LFI 2025
et année 1
compétence
mobilité

Impact PLF 2026

Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle

L'EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE

Recettes Réelles de Fonctionnement	CA 2025 estimé	OB 2026
Produit des impôts locaux	26 285 000	26 389 000
Redevances et produits du domaine	2 851 000	2 965 000
Dotation Globale de Fonctionnement	2 231 000	2 323 000
Dotation de compensation fiscale	802 000	703 000
Subventions et participations	1 614 000	1 686 000
FPIC	440 000	520 000
Produits divers	473 000	375 000
Attribution de compensation négative	495 000	495 000
Total	35 191 000	35 456 000



Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle

Les dotations de l'Etat :

- ↘ • Dotation de compensation : 1 580 K€ estimé pour 2026
 - ↗ • Dotation d'intercommunalité : 743 K€ estimé pour 2026
- } 2,3 M€
+4,1%

Les recettes fiscales :

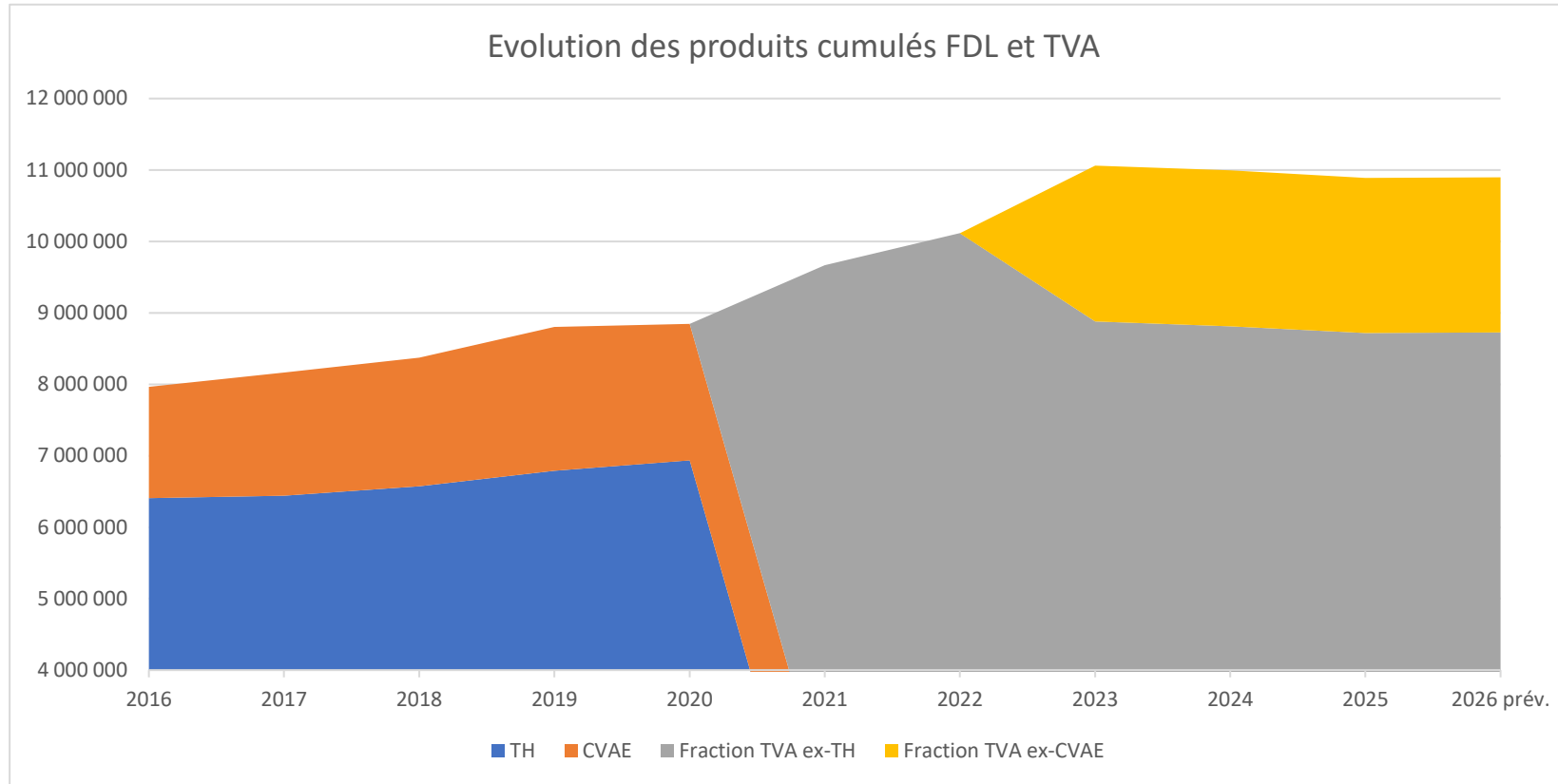
- ↗ • Cotisation Foncière des Entreprises : 5 646 K€ estimé pour 2026
- ↘ • Tascom : 714 K€ estimé pour 2026
- ↗ • IFER : 348 K€ estimé pour 2026
- ↗ • TEOM : 7 568 K€ estimé pour 2026
- • Gemapi : 800 K€ estimé pour 2026
- • Taxe de séjour : 200 K€ estimé pour 2026
- ↗ • Divers taxes ménages : 564 K€ estimé pour 2026
- • Fraction de TVA compensation TH : 8 378 K€ estimé pour 2026
- • Fraction de TVA compensation CVAE : 2 171 K€ estimé pour 2026

26,4 M€
+0,4%

Impact gel TVA
(PLF 2026)
estimé à 250 K€

ZOOM : L'impact de la substitution de la fiscalité directe locale (TH et CVAE) par les fractions de TVA



Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE





La substitution des impôts de Fiscalité Directe Locale (TH et CVAE) par les fractions de TVA a rompu la dynamique fiscale à compter de 2023.

Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle

Les recettes de tarification (sans augmentation des grilles tarifaires) :

- ↘ Recette des professionnels en déchetteries réduite en raison de l'ouverture envisagée de la déchetterie des professionnels à mi-année : 100 K€ estimé pour 2026 
- ↗ Remboursement des charges de personnel « Transport » sur le budget annexe dédié : 110 K€ 

Les autres recettes de fonctionnement :

- ↘ Dotations de compensation fiscale en baisse en raison de la réduction prévue sur l'abattement des VL des locaux industriels (PLF 2026) : 703 K€ estimé pour 2026 
- ↗ FPIC en hausse avec la prise en considération du CIF propre de Lunel Agglo : 520 K€ estimé pour 2026 
- ✘ FCTVA de fonctionnement supprimé par l'application du PLF 2026

L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE

Dépenses Réelles de Fonctionnement	CA 2025 estimé	OB 2026
Charges de personnel	10 385 000	10 786 000
Charges générales (hors travaux en régie)	11 644 000	11 501 200
Participations budgets annexes économiques	364 000	497 000
Attribution de compensation	2 193 000	2 193 000
Dotation de solidarité communautaire	1 609 000	1 609 000
FNGIR versé à l'Etat	3 121 000	3 121 000
Contingents et subventions	2 291 000	1 785 500
Charges diverses	813 000	833 300
Intérêts de la dette et charges financières	247 000	414 000
Total	32 667 000	32 740 000



Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle

Les charges de personnel :

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport présente la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs de l'intercommunalité.

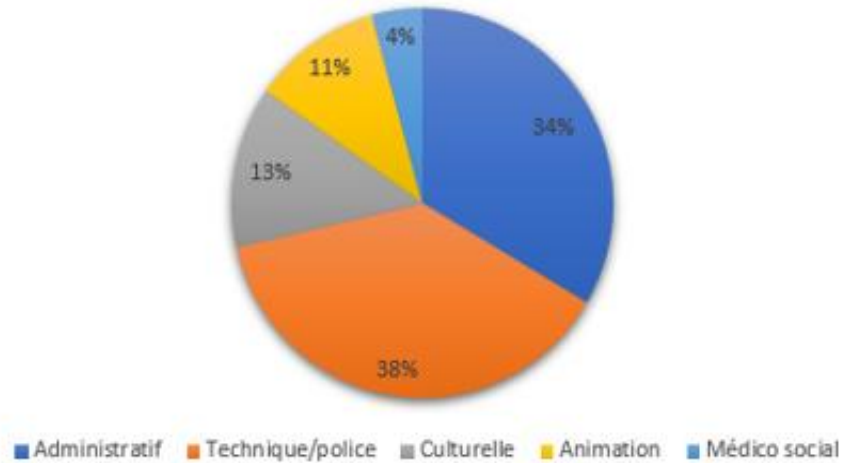
La structure des effectifs au 31 décembre 2025 :

	2024			2025		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Titulaires	56	73	129	60	72	132
Contractuels	39	64	103	39	67	106
vacataires/contrats aidés	1	5	6	1	4	5
Total	96	142	238	100	143	243

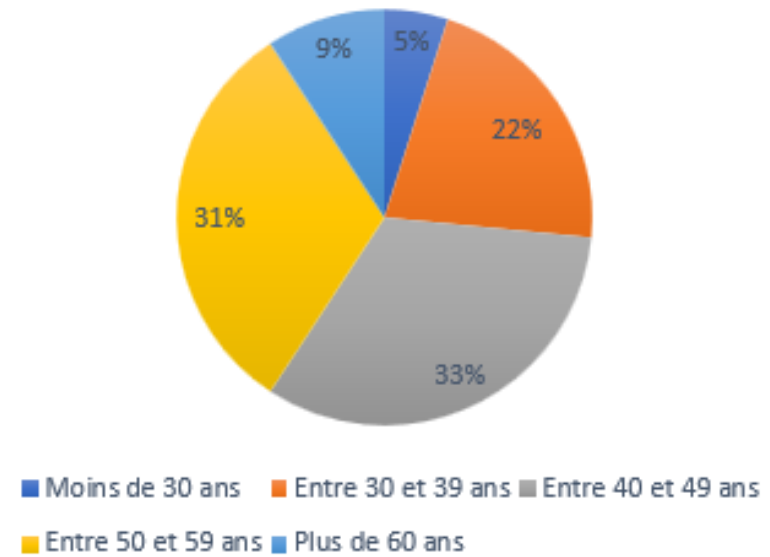
Répartition des postes permanents par catégories :

	2024	2025
Catégorie A	19%	18%
Catégorie B	23%	25%
Catégorie C	58%	57%

Répartition des effectifs par filière



Répartition par âge



Les dépenses de personnel :

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE

	Dépenses de personnel estimées 2025	Dépenses de personnel prévisionnelles 2026
Rémunérations brutes	6 991 000	7 270 000
Traitement de base indiciaire	3 300 000	3 430 000
NBI	45 000	47 000
Régime indemnitaire	750 000	780 000
Heures supplémentaires	28 000	28 000
Avantages en nature	0	0

- Forte hausse du taux de cotisation employeur à la CNRACL (de 34,65% à 37,65 %) intégrée dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2025
- Effet du Versement Mobilité à 0,8% sur 12 mois (6 mois en 2025)
- Instauration d'un Versement Mobilité régional à 0,15% fin 2025
- Participation à la complémentaire santé des agents dans le cadre de la réglementation
- Gel des créations de postes

10,8 M€
+3,9%

La durée effective du travail :

- Protocole d'accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail le 27 novembre 2001 : temps de travail de 1600 heures + journée de solidarité (7 heures) = 1607 heures par an
- Durée hebdomadaire du temps de travail de 36 heures / semaine (sauf dérogations en fonction des nécessités de service)
- Réalisation d'heures supplémentaires en fonction des besoins du service, avec récupération priorisée (rémunération dérogatoire)

Les charges générales :

- Réduction des tonnages traités en déchetterie Lunel Agglo, avec l'ouverture de la déchetterie des professionnels prévue à mi-année
- Mise en œuvre d'une MOUS dans le cadre de l'accompagnement des gens du voyage sur la commune de Lunel
- Lancement d'un audit sur le périmètre et les modalités de gestion de la compétence Enfance/ALSH
- Campagne de formation et réalisation de tests « intrusion » dans le cadre de la cybersécurité
- Inflation globale sur l'ensemble des prestations de service (2%)

11,5 M€
-1,2%

Les reversements aux communes membres :

- Attribution de Compensation en stabilité, en l'absence de transfert de compétence programmé en 2026
- Dotation de Solidarité Communautaire en stabilité

Les participations aux budgets annexes à caractère économique :

- Participation au budget annexe du Pôle Entreprendre en progression à 273 K€ en raison :
 - de la perte de loyers liée au relogement des entreprises et partenaires de Via Innova dans le cadre des travaux de transformation du Pôle en Maison de l'Economie
 - De la réduction attendue des participations de la Région et de l'Europe (FSE) au titre du financement de la pépinière Via Innova
- Participation au budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises en progression à 50 K€ en raison du départ des services du Conseil Départemental courant 2025
- Participation au budget annexe du Pôle d'Excellence Rurale Viavino en progression à 174 K€ compte tenu des provisions nécessaires au constat des risques d'impayés de l'exploitant du site

497 K€
+36%

Les contingents et subventions :

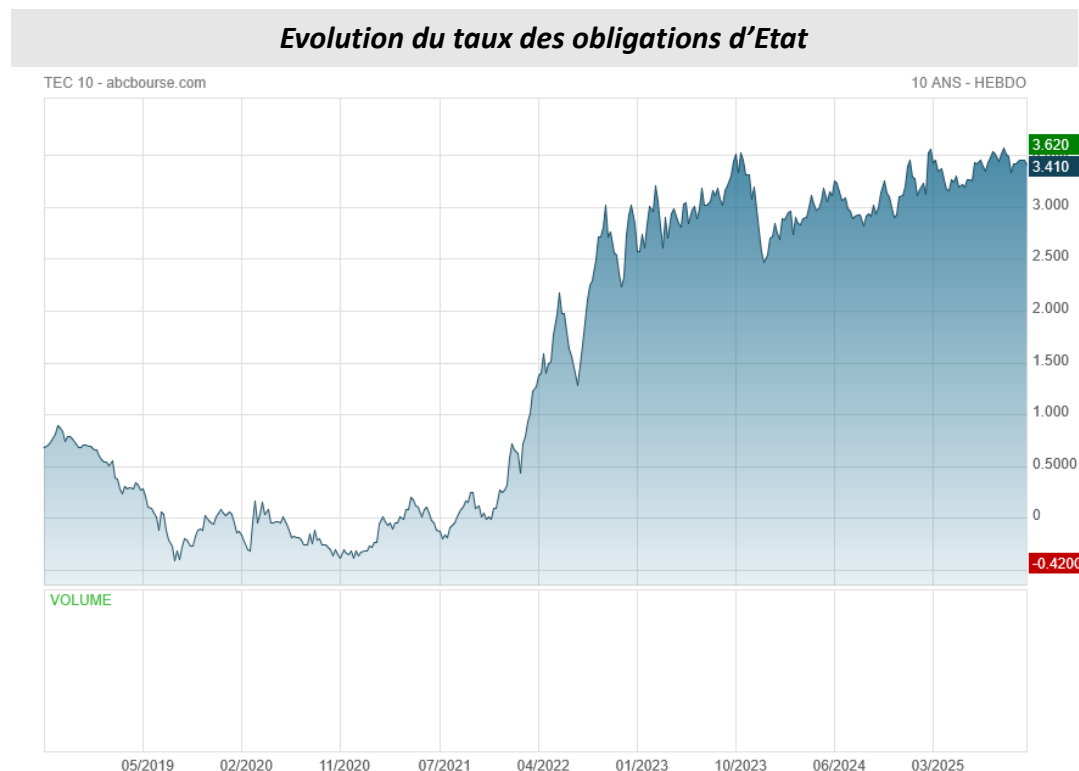
- Compétence mobilité : fin de la contribution à Hérault Transport pour le financement des lignes régulières, désormais portées par le budget annexe Transport
- Participations aux syndicats de bassin (EPTB Vidourle et Symbo) : en stabilité sur le fonctionnement courant des syndicats et des opérations d'entretien des systèmes d'endiguement, des cours d'eau et des milieux humides
- Subventions aux associations diverses : globalement en stabilité

1 785 K€
-22%

Les intérêts de la dette :

En progression à 414 K€ en 2026 compte tenu de l'emprunt de 4 M€ réalisé en 2025 et des intérêts courus non échus attendus de l'enveloppe d'emprunt de 5 M€ qui sera inscrite au budget 2026 pour les travaux de la nouvelle piscine intercommunale.

A noter le triplement du coût des emprunts en 3 ans en raison de la brutale augmentation des taux d'intérêts :

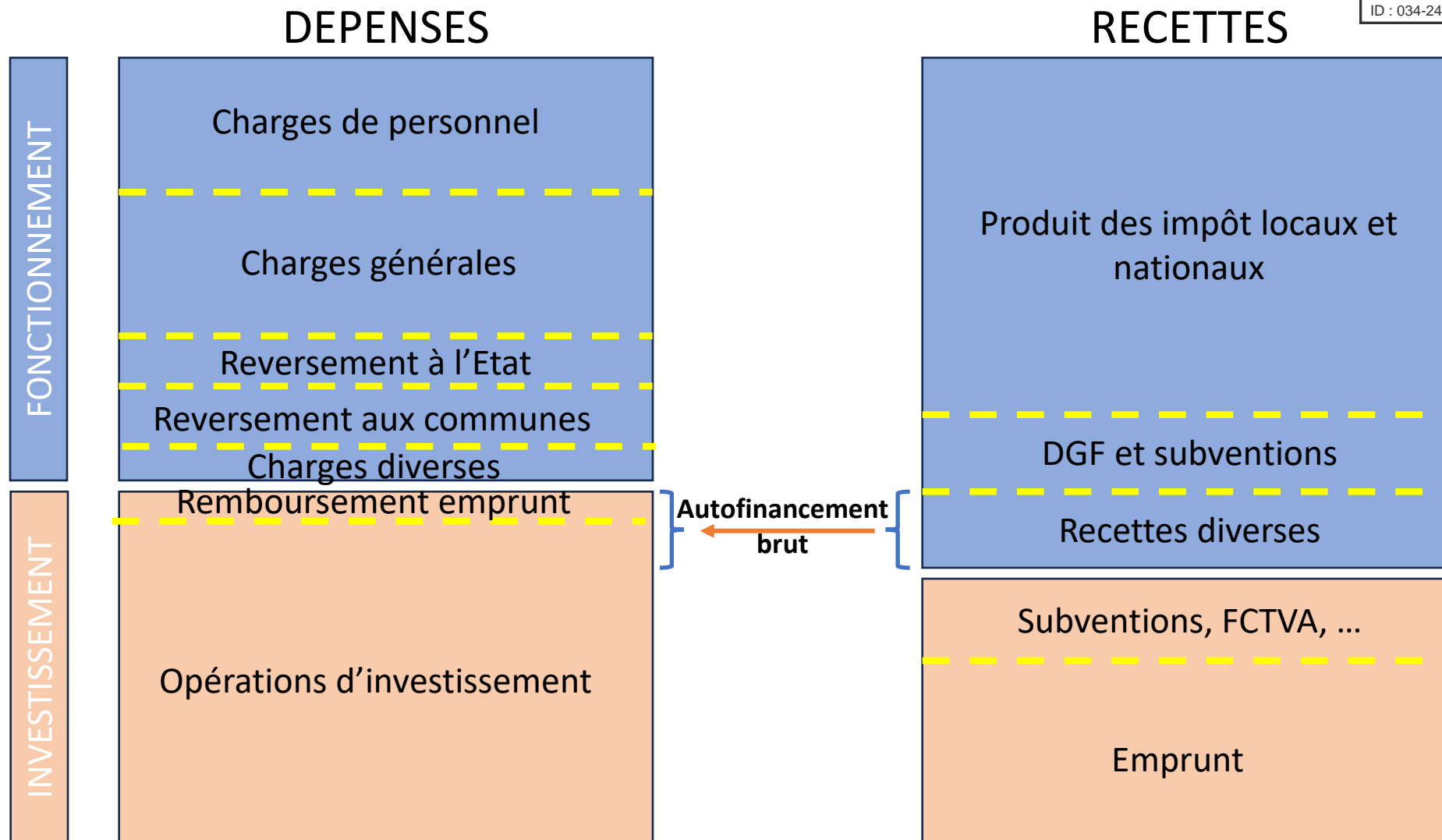


LA DETERMINATION DE L'AUTOFINANCEMENT

En M€	2025 estimé	OB 2026
Recettes de fonctionnement	35,2	35,4
Dépenses de fonctionnement	32,7	32,7
Autofinancement brut	2,5	2,7
Amortissement de la dette	0,6	0,8
Autofinancement net	1,9	1,9

DU FONCTIONNEMENT A L'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE



LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle

UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 9 M€ EN 2026

Le budget d'investissement atteindra 9 M€ en 2026, hors remboursement en capital de la dette, afin de répondre aux 3 priorités issues du plan pluriannuel d'investissement 2021 – 2026 :

- Le renforcement des services à la population
- La transition écologique
- Le développement économique

LE RENFORCEMENT DES SERVICES A LA POPULATION

La culture

- Médiathèque : sécurisation des accès
- Ambrussum : restauration du forum romain

L'enfance

- Equipement du nouveau bâtiment d'accueil de l'Enfance en cours de construction

L'aide à l'amélioration des logements

- Subventions aux propriétaires dans le cadre du programme d'intérêt général (cofinancement Département de l'Hérault) et de l'Opah-Ru de Lunel

Le sport

- Réalisation du nouveau complexe aquatique intercommunal



Prévision d'ajustement de l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement « Piscine » :

	AP (TTC)	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
202301 – Complexe aquatique intercommunal	29 000 K€	1 320 K€	64 K€	6 462 K€	10 600 K€	10 554 K€

N.B. : Les crédits 2026 seront alimentés par le budget primitif et le budget supplémentaire qui intégrera la reprise du résultat 2025.

LA TRANSITION ECOLOGIQUE

L'environnement et la protection des populations

- Soutien financier à l'EPTB Vidourle (PAPI 3) et au Symbo (PAPI Or)
- Enveloppe travaux réseaux GEPU
- Lancement du schéma directeur GEPU

La gestion des déchets

- Déploiement des équipements nécessaires à la mise en œuvre de la collecte séparative des bio-déchets
- Viabilisation eau potable futur site de broyage
 - Aménagement des déchetteries

La mobilité

- Liaison cyclable Lunel – Villetelle
- Etude liaisons nord

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE

L'accompagnement des entreprises

- Equipement de la nouvelle Maison de l'Economie
 - Subventions aux entreprises (Leader + aide à l'immobilier)

L'aménagement du territoire

- Participations aux acquisitions foncières portées par l'Etat dans le cadre de la déviation de la RN113

L'investissement dans les zones d'activités économiques

- ZAE Les portes du Dardaillon
- Acquisition de terrains de compensation ZAE
 - Requalification de la zone des Fournels
 - Plan de reprise des espaces publics dans l'ensemble des ZAE

Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle

LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE

Recettes pour financer l'investissement (K€)	CA 2025 estimé (dont RAR)	OB 2026
Reprise excédent N-1	11 451	s.o.
Autofinancement brut	2 524	2 716
Subventions	1 400	1 834
FCTVA	500	0
Emprunts	6 000	5 000
Autres recettes diverses	450	329
Total	22 325	9 879

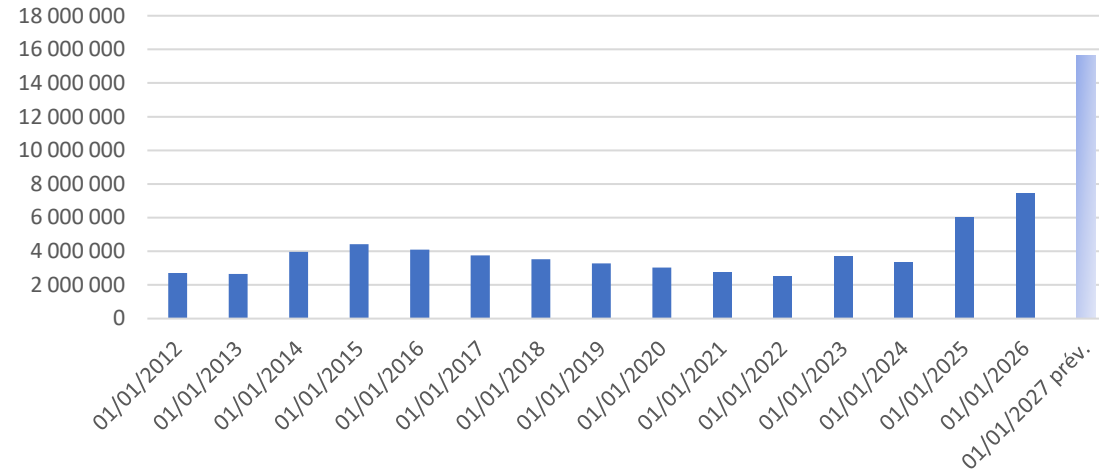
Dépenses d'investissement (K€)	CA 2024 estimé (dont RAR)	OB 2025
Remboursement de la dette en capital	564	828
Dépenses d'investissement	16 900	9 051
Total	17 464	9 879

Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle

L'EVOLUTION DE L'ENDETTLEMENT

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE

Evolution de la dette au 1er janvier



- Les travaux de construction du nouveau complexe aquatique intercommunal entraîneront l'augmentation mécanique du niveau d'endettement de la communauté d'agglomération. Cette projection attendue s'appuie sur une hypothèse de mobilisation de 5 M€ d'emprunt en lien direct avec cette opération, cette enveloppe pouvant être revue en fonction du rythme de décaissement des situations de travaux et des mesures finalement adoptées dans la Loi de Finances définitive 2026 en matière de calendrier de versement du FCTVA pour les EPCI.
- L'encours de dette s'est aussi alourdi de 1 M€ en 2024 en raison de l'intégration de 3 emprunts de Marsillargues relatifs à la compétence GEPV, financés dans le cadre du transfert de charges.

L'analyse de la soutenabilité de la dette

La soutenabilité de la dette se mesure à son volume et à son risque.

Le volume de la dette :

- L'encours de la dette à 7,5 M€ (13 lignes d'emprunt) représente 142 €/hab au 1^{er} janvier 2026, contre 383 €/hab pour la moyenne des communautés d'agglomération. L'encours projeté au 1^{er} janvier 2027, soit 295 €/hab si l'ensemble de l'enveloppe de crédits est mobilisé, restera toujours bien inférieur à la moyenne de la strate.
- La capacité de désendettement est projetée à 5,7 ans au 31/12/2026, à comparer au plafond que fixe le Gouvernement pour ce ratio (12 ans).

L'analyse du risque :

- Au 1^{er} janvier 2026, l'ensemble de la dette est à taux fixe. L'emprunt de 4 M€ à taux variable contractualisé en 2025 sera mobilisé au 1^{er} semestre 2026, entraînant une variabilisation partielle de l'encours (pour environ 1/3)
- Aucun emprunt toxique dans l'encours (100% de la dette classée 1A sur la charte Gissler)

Le choix de l'emprunt 2026

Courant 2026 :

- Mobilisation de l'emprunt contractualisé en 2025 :
 - ✓ Etablissement prêteur : Société Générale
 - ✓ Montant : 4 M€
 - ✓ Taux variable : Euribor3 flooré 2% + 0,55%
 - ✓ Durée : 20 ans
- Contractualisation d'un nouvel emprunt de 5 M€ affecté à l'opération de réalisation du nouveau complexe aquatique intercommunal :
 - ✓ Choix du taux (fixe, variable) en fonction de l'évolution du contexte économique qui impactera la courbe des taux
 - ✓ Recherche de taux bonifié éventuel en fonction des programmes des établissements financiers

LES BUDGETS ANNEXES

Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle

LES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ECONOMIQUE

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE

400 K€

Le budget annexe du Pôle Entreprendre

- La section de fonctionnement porte :

- ✓ Le soutien et l'accompagnement des jeunes entreprises innovantes
- ✓ La mise à disposition de locaux et d'ateliers relais
- ✓ Les animations et la communication
- ✓ L'hébergement des partenaires de la pépinière Via Innova

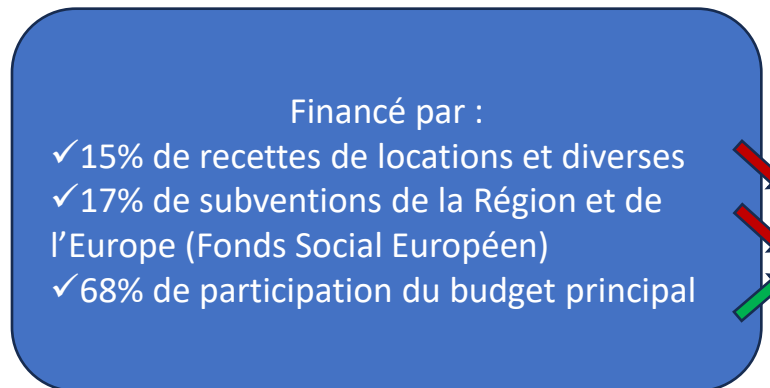
- La section d'investissement porte :

- ✓ La rénovation des locaux
- ✓ Les équipements en mobiliers et matériels

➤ Les travaux de transformation du Pôle Entreprendre en Maison de l'Economie (env 1,2 M€HT) ont démarré en 2025 ; ils s'achèveront en 2026, financés par la reprise des restes à réaliser 2025 dans le cadre de l'adoption du budget supplémentaire

Pour information :

- La Région et le FSE ont réduit leurs financements depuis la programmation précédente.
- Le chantier en cours (Maison de l'économie) prive la structure d'une part importante de ses loyers « habituels »
- Aucun emprunt n'est envisagé en 2026 sur ce budget, qui n'est pas endetté.



Compensé par une augmentation de la participation du budget principal

Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle

Le budget annexe Hôtel d'entreprises

Ce budget porte la mise à disposition des bureaux d'activité de l'immeuble Athéna, situé avenue des Abrivados à Lunel (la PLIES, le CIAS), à travers les charges suivantes :

- ✓ L'entretien des locaux
- ✓ Les fluides
- ✓ Les impôts locaux
- ✓ Les annuités d'emprunt

70 K€

Financé par :

- ✓ 30% de recettes de locations et diverses
- ✓ 70% de participation du budget principal

Pour information :

- Les services du Conseil Départemental ont quitté leurs locaux en milieu d'année 2025 → Compensé par une augmentation de la participation du budget principal
- Aucun emprunt n'est envisagé en 2026 sur ce budget ; au 1^{er} janvier 2026, l'encours de dette de ce budget représente 104 K€.

20 K€

Le budget annexe Ateliers relais

Ce budget porte la location et la vente d'ateliers relais et artisanaux, en se finançant par lui-même, sans participation d'équilibre du budget principal, les recettes locatives suffisant au financement des charges courantes d'entretien.

Pour information : aucun emprunt n'est envisagé en 2026 sur ce budget, qui n'est pas endetté.

Le budget annexe Les portes du Dardaillon

Ce budget porte l'aménagement et la commercialisation d'une nouvelle zone d'activités économiques de 8 ha cessibles située sur la commune de Lunel, au sud de la Route Nationale 113 et au nord du projet de déviation de la même route nationale.

Exécution 2025 : Déficit cumulé estimé de 720 K€ (1ères études, redevance d'archéologie préventive, acquisition foncière 5000 m², travaux de fouilles archéologiques)

Budget 2026 :

- ✓ Poursuite des études et procédures engagées par la SPL ARAC Occitanie, mandataire (délibération du 22/09/2023)
- ✓ Acquisitions foncières

Pour information : A ce jour, ce budget n'est pas endetté.

Financé entièrement par des crédits d'emprunt, qui seront complétés au budget supplémentaire afin de financer la reprise du déficit 2025

700 K€

Le budget annexe Zone de la Petite Camargue

Ce budget porte le bail à construction de la plateforme Lidl jusqu'en 2026, à travers :

- ✓ Le remboursement annuel de l'avance consentie à la société Lidl pour le bail à construction
- ✓ Le loyer annuel

Pour information : aucun emprunt n'est envisagé en 2026 sur ce budget, qui n'est pas endetté.

90 K€

220 K€

Le budget annexe du Pôle d'Excellence Rurale Viavino

Ce budget porte la mise à disposition du site Viavino à la société Via Vino Events (convention temporaire d'occupation du domaine public du 04/03/2021 pour une durée de 10 ans), qui prend en charge l'intégralité des dépenses courantes dans le cadre de son exploitation.

Reste à la charge de la collectivité les annuités d'emprunts ayant financé la réalisation du site pour un montant annuel de 185 K€, ainsi que diverses charges diverses (impôts locaux, ...).

Pour information : aucun emprunt n'est envisagé en 2026 sur ce budget ; au 1^{er} janvier 2026, l'encours de dette de ce budget représente 1,1 M€.

✓ 25% de recettes de locations et diverses
✓ 75% de participation au budget principal

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE

LES BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle

Evolution de l'architecture budgétaire au 1^{er} janvier 2026 pour les 3 budgets annexes

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
 Reçu en préfecture le 05/01/2026
 Publié le
 ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE

- En régie sans convention de délégation de compétence
- En régie avec convention de délégation de compétence
- En DSP sans convention de délégation de compétence
- En DSP avec convention de délégation de compétence
- En syndicat supra
- En syndicat infra

Communes	Eau potable		Assainissement collectif		Assainissement non collectif	
	2025	2026	2025	2026	2025	2026
Boisseron						
Saussines						
Galargues						
Garrigues						
Campagne						
Entre-Vignes						
Saint-Sériès						
Saturargues						
Saint Just						
Saint Nazaire de Pézan						
Villetelle						
Lunel						
Lunel-Viel						
Marsillargues						



L'harmonisation des modes de gestion est en cours (de 6 à 3)

Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
 Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle

Les grandes masses budgétaires et les opérations envisagées

Pour le Budget Annexe Eau Potable :

Section de Fonctionnement	OB 2026 (K€)
Recettes réelles de fonctionnement	1 350
Redevances usagers	1 050
Divers	300
Dépenses réelles de fonctionnement	700
Intérêts de la dette	50
Divers	650
Autofinancement brut	650

Opérations d'équipement : 580 K€

- Equipements de filtration PFAS (Lunel-Viel et La Palus)
- Mise en œuvre télérelève (Lunel)
- Nouveau forage (Villetelle)
- Raccordement forage (Cammaou)
- Etc.

Remboursement capital dette : 70 K€

Les grandes masses budgétaires et les opérations envisagées

Pour le Budget Annexe Assainissement Collectif :

Section de Fonctionnement	OB 2026 (K€)
Recettes réelles de fonctionnement	1 900
Redevances usagers	1 600
Divers	300
Dépenses réelles de fonctionnement	950
Intérêts de la dette	330
Divers	620
Autofinancement brut	950

Opérations d'équipement : 280 K€

- Clôture opération station d'épuration (Lunel)
- Rue Rostand phase 1 (Marsillargues)
- Etc.

Remboursement capital dette : 670 K€

Les grandes masses budgétaires et les opérations envisagées

Pour le Budget Annexe Assainissement Non Collectif :

Section de Fonctionnement	OB 2026 (K€)
Recettes réelles de fonctionnement	10
Dépenses réelles de fonctionnement	10

Le passage programmé en délégation de service public au 1^{er} janvier 2026 des services encore gérés en régie en 2025 entraînera la clôture définitive de ce budget annexe à court terme (a priori fin 2026). Dans cette attente, les crédits inscrits pour 2026 permettront de régulariser les dernières écritures avant clôture

LE BUDGET ANNEXE DE TRANSPORT PERSONNES

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE

Rappel de l'organisation budgétaire mise en place :

- En 2025, Lunel Agglo a mis en œuvre la compétence mobilité sur son territoire de manière autonome vis-à-vis du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault (SMTCH), en particulier pour le service des lignes régulières, qui a donné lieu à l'attribution d'un nouveau marché public de transport de personnes en juillet 2025.
- La mise en place de ce service s'est concrétisée, sur le plan budgétaire, par la création d'un nouveau budget annexe en SPIC (nomenclature M43).

Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle

Un budget de 2,5 M€ qui devient autonome par rapport au SMTCH

BA financé
par le recours
au budget
principal

- Les services portés par le budget annexe :
 - ✓ L'exploitation des lignes régulières, qui comprend :
 - le marché public mis en place en juillet 2025,
 - La régie billettique, ainsi que son matériel embarqué et ses modalités de paiement dématérialisées (Via Transit)
 - L'entretien du mobilier urbain associé
 - ✓ La participation au SMTCH pour le transport scolaire
 - ✓ Le transport à la demande des personnes en situation de handicap (GIHP)
 - ✓ L'incitation au covoiturage (Blablacar daily)
- Ce nouveau budget annexe est financé par :
 - ✓ La convention de transfert signée avec le SMTCH anciennement compétent
 - ✓ Le versement mobilité depuis le 1^{er} juillet 2025
 - ✓ Les recettes tarifaires des lignes de bus

LE SCHEMA DE MUTUALISATION

Conformément à l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication au conseil lors du débat d'orientations budgétaires.

Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle

LE BILAN DE LA MUTUALISATION SUR 2025

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le 05/01/2026
ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE

Les groupements de commande

- Fournitures courantes de bureautique (renouvellement pour 2026) :
 - ✓ Lot 1 : fournitures courantes de bureau
 - ✓ Lot 2 : ramettes de papier

Collectivités intégrées dans le groupement : Lunel Agglo, Boisseron, Lunel-Viel, Marsillargues, Entre-Vignes, Saturargues, Saussines, Saint-Sériès, Saint-Nazaire de Pézan, Saint-Just, Villetelle, Sivom Enfance Jeunesse

Procédure adaptée. Durée de 2 ans.

Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle

- Gestion du parc de photocopieurs :

Non renouvellement. Fin du groupement.

- Fauchage des fossés et accotements :

La convention constitutive du groupement de commandes est signée.

Collectivités intégrées dans le groupement : Lunel Agglo, Boisseron, Garrigues, Villetelle, Saint-Sériès, Marsillargues, Entre-Vignes, Saturargues, Saussines, Saint-Nazaire de Pézan

Les services communs

- Instruction technique des autorisations et actes relatifs au droit des sols : 369 dossiers traités en 2025
- Commande publique assurances : 1 procédure MAPA instruite sur 2025
- Système d'Information Géographique (SIG) : service commun créé en 2024, avec 13 communes intégrées, 3 projets communaux traités

Les conventions de mise à disposition

- Conventions de mise à disposition ALSH / ALP entre Lunel Agglo et les communes membres dans les deux sens (ascendantes et descendantes)

Les prêts de matériels

- Prêt de minibus (flotte de 6 véhicules) : 190 prêts en 2025
- Prêt de matériels (festivités, ...) : 67 évènements en 2025

Les formations « en union »

- En collaboration avec le CNFPT, 4 formations en union réalisées en 2025 pour 43 agents Lunel Agglo + communes

La mutualisation des prestations de service

- Mutualisation des coûts de l'organisation de la cérémonie des vœux à la population avec Lunel le 17 janvier 2025
- Mutualisation des coûts du logiciel SIG avec Lunel

LES PERSPECTIVES D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE

En application de l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nouveau schéma de mutualisation a été adopté en février 2022, en actant les principes suivants pour approfondir la démarche de mutualisation :

- Une clarification du cadre conventionnel de la mutualisation entre Lunel Agglo et ses communes membres, dans le but notamment de les homogénéiser et de redéfinir les relations financières entre les parties,
- Un renforcement du financement de la mutualisation au bénéfice de celui qui la porte afin notamment d'assurer une égalité de traitement entre les communes,
- Un élargissement du champ de la mutualisation à travers une méthode assurant à la fois la concertation et la faisabilité des projets.

Pour 2026, il conviendra de préparer le renouvellement du prochain schéma de mutualisation avec des réflexions sur de nouvelles pistes de mutualisation.

Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle

L'IMPACT PREVISIONNEL DE LA MUTUALISATION SUR LES EFFECTIFS DE LUNEL AGGLO

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE

- L'impact sur les effectifs à travers les services communs :
 - 0,15 ETP pour la commande publique
 - 2,07 ETP pour les autorisations de droit du sol
 - 0,1 ETP pour le Système d'Information Géographique
- L'impact sur les effectifs à travers les moyens matériels mis à disposition : 1 ETP
- L'impact sur les effectifs à travers la mutualisation ALSH :
 - 25,8 ETP pour la mutualisation descendante
 - 6,9 ETP pour la mutualisation ascendante

CONCLUSION

Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle

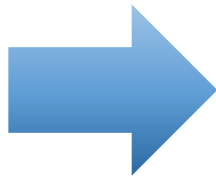
LUNEL AGGLO : DE L'ANNÉE 1 A L'ANNÉE 3

(point d'étape sur le passage en agglomération)

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE

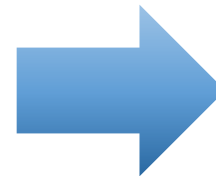
Année 2024 Lunel Agglo année 1

- Création de 3 budgets annexes eau et assainissement
- Absorption de la compétence GEPU
- Intégration du service Politique de la Ville



Année 2025 Lunel Agglo année 2

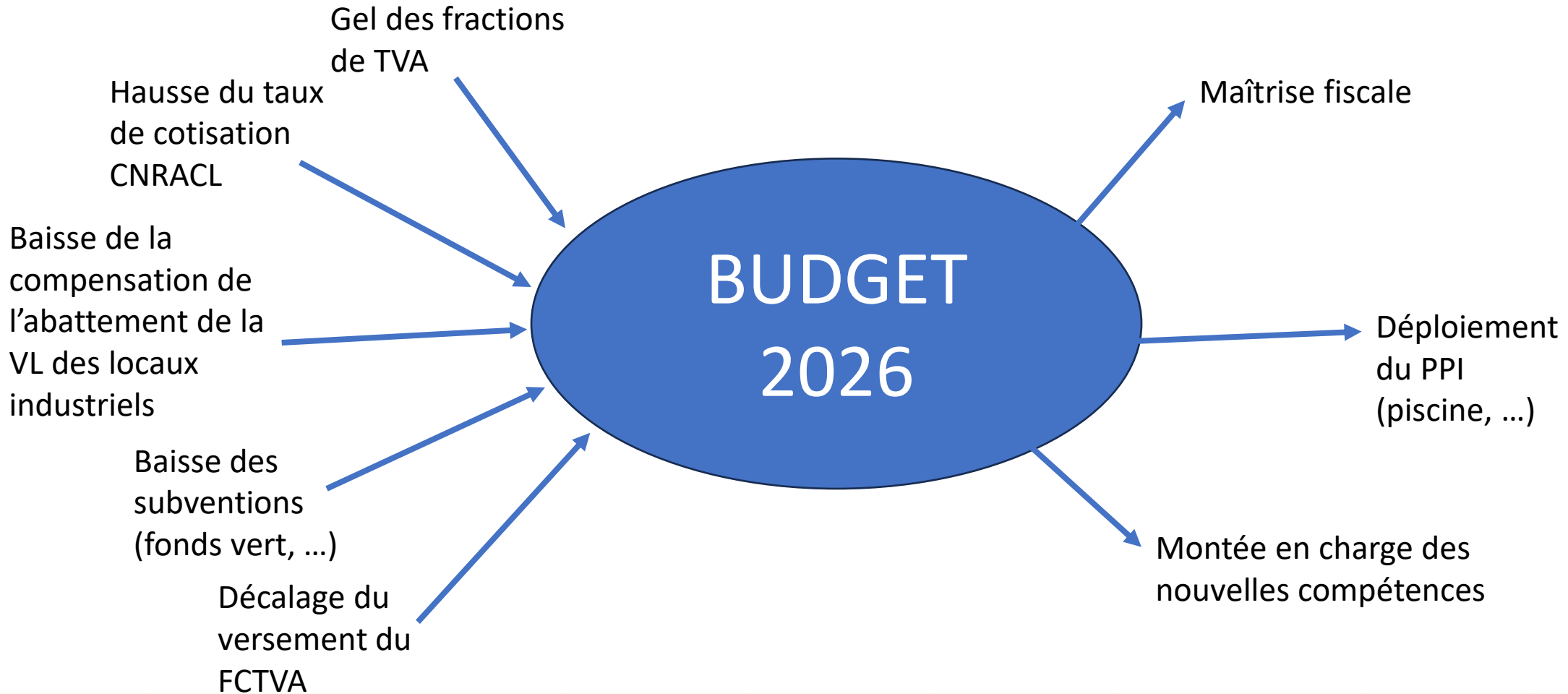
- Renforcement des compétences eau et assainissement avec intégration de La Palus
- Montée en charge de la compétence GEPU
- Création d'un nouveau budget annexe transport de personnes



Année 2026 Lunel Agglo année 3

- Renforcement des compétences eau et assainissement avec intégration du Cammaou et lancement des schémas directeurs eau et asst
- Montée en charge de la compétence GEPU avec lancement du schéma directeur des eaux pluviales
- 1^{ère} année pleine de fonctionnement du nouveau BA Transport de personnes (VM sur 12 mois)

LA SYNTHÈSE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET



ANNEXE

Application de l'article L.5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à l'article L.5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de présenter un état récapitulatif l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil de l'EPCI, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en son sein et au sein de tout syndicat mixte, ou société d'économie mixte et société publique locale.

Envoyé en préfecture le 05/01/2026

Reçu en préfecture le 05/01/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260105-2552025-DE

Elus	Fonction	Montant brut annuel (euros)
Pierre SOUJOL	Président LA	23 903.52
Jérôme BOISSON	Président LA Vice-président LA	22 533.05 11 514.94
Jean-Pierre BERTHET	Vice-président LA	6 797.16
Stéphane DALLE	Vice-président LA	6 248.17
Patrice SPEZIALE	Vice-président LA	13 045.33
Isabelle DE MONTGOLFIER	Vice-présidente LA Remboursement frais	12 927.44 521.60
Jean-Jacques ESTEBAN	Vice-président LA	13 045.33
Jacques GRAVEGEAL	Vice-président LA	12 927.44
Loïc FATACCIOLI	Vice-président LA	13 045.33
Denis DEVRIENDT	Vice-président LA	14 504.81

Elus	Fonction	Montant brut annuel (euros)
Martine DUBAYLE CALBANO	Vice-présidente LA	13 045.33
Isabelle AUTIER	Vice-présidente LA	6 248.17
Christophe CALVET	Vice-président LA	13 045.33
Patrick MARY	Vice-président LA	13 045.33
Yves QUESADA	Vice-président LA	13 045.33
Yves PERSON	Vice-président LA	13 045.33
Noureddine BENIATTOU	Vice-président LA Conseiller Communautaire	6 012.39 1 479.78
Véronique MICHEL	Vice-Présidente EPTB Vidourle	4 370.28
Julie CROIN	Vice-Présidente EPTB Vidourle	4 370.28
Fabrice FENOY	Président SMEPE	18 453.00

Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Entre-Vignes
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Villetelle